

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC ÉCRIT

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 19 avril 2021 à 16h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Ulysse Maltais, pour sa propriété sise au 601, chemin du Volair, Saint-Honoré;

#### NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à reconnaître la marge avant du bâtiment accessoire à 6,79 m et 8,63 m au lieu de 10 m tel que mentionné à l'article 5.8.1 du règlement de zonage;

#### DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Chemin du Volair, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19](http://www.ville.sthonore.qc.ca/actualites/information_municipale_COVID-19).

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: [admin@ville.sthonore.qc.ca](mailto:admin@ville.sthonore.qc.ca) avant le 8 avril 2021.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour de mars deux mille vingt et un.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 18 mars 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>ième</sup> jour de mars 2021.

